



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du mardi 26 juin 2018

La séance du Conseil d'Administration de la régie des eaux de Venelles s'est ouverte le mardi 26 juin 2018 à 10 heures, sous la Présidence de Monsieur le Président du Conseil d'Administration, Arnaud MERCIER, en l'Hôtel de Ville de Venelles.

- Étaient présents à cette réunion : Arnaud MERCIER, Jules SUSINI, Roger MEÏ, Alain QUARANTA, Françoise WELLER, Martine HENON.

- Était absent à cette réunion : Roland GIBERTI

*
* *

Monsieur Arnaud MERCIER déclare la séance ouverte. Il constate que 6 administrateurs sur 7 sont présents. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. Monsieur Arnaud MERCIER déclare que le Conseil d'Administration est réuni pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

I : DELIBERATIONS

1. *Compte de gestion 2017 – Budget de l'eau potable*
2. *Compte de gestion 2017 – Budget de l'assainissement collectif*
3. *Compte administratif 2017 – Budget de l'eau potable*
4. *Compte administratif 2017 – Budget de l'assainissement collectif*
5. *Affectation du résultat 2017 – Budget de l'eau potable*
6. *Affectation du résultat 2017 – Budget de l'assainissement collectif*
7. *Décision modificative n°1 Budget Assainissement 2018*
8. *Décision modificative n°1 Budget Eau 2018*
9. *Budget assainissement – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement*
10. *Budget Eau – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement*
11. *Convention de prestations de services entre la commune de venelles et la Régie des Eaux de Venelles (REVE)*

12. *Achat de terrains cadastrés AT 187, 188, 189, 190, 191, et AD 96 pour la construction de la station d'épuration nord*
13. *Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable*
14. *Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif*

II : QUESTIONS DIVERSES

*Achat des locaux de l'Office du Tourisme
Tarification 2019*

*Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du poste de refoulement
Attribution du marché pour les schémas directeurs AEP et assainissement*

Monsieur Arnaud MERCIER demande s'il y a des remarques sur les procès-verbaux figurant avec la convocation.

Aucune remarque n'est formulée. Les procès-verbaux du 18 avril 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Arnaud MERCIER propose Madame Françoise WELLER comme secrétaire de séance.

Madame Françoise WELLER, qui accepte d'être secrétaire de séance, est élue à l'unanimité.

Monsieur Arnaud MERCIER informe les administrateurs de la création de la Régie des Eaux du Pays d'Aix à compter du 28 juin 2018, dont le siège est situé 185 Avenue de Pérouse à Aix-en-Provence, ce conseil étant le dernier pour la Régie des Eaux de Venelles.

Monsieur Arnaud MERCIER présente à l'ensemble des administrateurs ainsi qu'à Monsieur François LAURENT, Monsieur Maxime DODEMANT, Directeur des Finances, de la Commande Publique et des Affaires Juridiques.

I : DELIBERATIONS

1. Compte de gestion 2017 – Budget de l'eau potable

Après lecture de la délibération n°1, Monsieur Maxime DODEMANT informe que le compte de gestion 2017 pour le budget de l'eau potable a été confirmé et validé par le Trésor public.

La délibération n°1 est votée à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2017 – Budget de l'assainissement collectif

Après lecture de la délibération n°2, Monsieur Maxime DODEMANT informe que le compte de gestion 2017 pour le budget de l'assainissement collectif a été également confirmé et validé par le Trésor public.

La délibération n°2 est votée à l'unanimité.

3. Compte administratif 2017 – Budget de l'eau potable

Monsieur Maxime DODEMANT informe que compte administratif du budget de l'eau potable présente en section d'exploitation un excédent de 877 284,49 € et un excédent de 20 026.27 € en section d'investissement. Les restes à réaliser 2017 reportés en 2018 ont un montant de 199 297.09 € soit un excédent global de clôture de 698 013.67 €.

La délibération n°3 est votée à l'unanimité.

4. Compte administratif 2017 – Budget de l'assainissement collectif

Monsieur Maxime DODEMANT informe que compte administratif du budget de l'assainissement collectif présente en section d'exploitation un excédent de 1 409 542.83 € et un excédent de 130 893.78 € en section d'investissement. Les restes à réaliser 2017 reportés en 2018 s'élèvent à 423 309.46 € soit un excédent global de clôture de 1 117 127.15 €.

La délibération n°4 est votée à l'unanimité.

5. Affectation du résultat 2017 : Budget de l'eau potable

Monsieur Maxime DODEMANT précise que l'équilibre de la section d'investissement et le calcul de l'affectation des résultats sont déterminés avec la prise en compte des restes à réaliser par conséquent la section d'investissement du budget eau potable présente un besoin de financement de 179 270.82 €.

La délibération n°5 est votée à l'unanimité.

6. Affectation du résultat 2017 : Budget de l'assainissement collectif

Monsieur Maxime DODEMANT précise que l'équilibre de la section d'investissement et le calcul de l'affectation des résultats sont déterminés avec la prise en compte des restes à réaliser par conséquent la section d'investissement du budget de l'assainissement présente un besoin de financement de 292 415.68 €.

La délibération n°6 est votée à l'unanimité.

7. Décision modificative n°1 budget Assainissement 2018

Aucune remarque n'est formulée.

La délibération n°7 est votée à l'unanimité.

8. Décision modificative n°1 budget Eau 2018

Aucune remarque n'est formulée.

La délibération n°8 est votée à l'unanimité.

9. Budget assainissement – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

Aucune remarque n'est formulée.

La délibération n°9 est votée à l'unanimité.

10. Budget Eau – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

Monsieur Arnaud MERCIER précise que la situation financière de la Régie des Eaux de Venelles est saine et permettra de réaliser ce programme pluriannuel de travaux.

La délibération n°10 est votée à l'unanimité.

11. Convention de prestations de services entre la commune de Venelles et la Régie des Eaux de Venelles (REVE)

Monsieur Arnaud MERCIER informe que cette convention est prévue pour l'exécution et la supervision comptable et budgétaire ainsi qu'une assistance pour les marchés publics, ces missions sont réalisées par les services des Finances de la Commune et au sein du service Commande Publiques pour les marchés publics, son montant annuel est de 53 000 €.

La délibération n°11 est votée à l'unanimité.

12. Achat de terrains cadastrés AT 187, 188, 189, 190, 191, et AD 96 pour la construction de la station d'épuration nord

Aucune remarque n'est formulée.

La délibération n°12 est votée à l'unanimité.

13. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur Dominique GIORDANO informe que le prix du m³ d'eau sur la commune de Venelles n'a subi aucune augmentation depuis plusieurs années, son prix est de 3,43 €. Il indique qu'en 2017, l'achat d'eau brute au Canal de Provence a augmenté de 5.4 % ainsi que les volumes facturés aux usagers, ces augmentations sont dues aux conditions climatiques. Il liste les travaux réalisés en 2017 sur les canalisations situées sur la partie de Venelles-le-haut.

Monsieur Dominique GIORDANO précise que les taux de conformité des analyses Bactériologiques et physico-chimiques sont de 100 %. Il énumère différents indicateurs de performance notamment le rendement du réseau de distribution qui est de 86 %, le taux de recouvrement sur les factures de l'année précédente à 97.5 % et le taux de réclamation des usagers à 1.6 / 1000.

La délibération n°13 est votée à l'unanimité.

14. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Madame Élodie BERNIÉ indique le taux de conformité des rejets de station est de 100 %.

Monsieur Jules SUSINI s'interroge sur un article qui est paru dans le journal « Le Monde » concernant les CVM.

Madame Élodie BERNIÉ répond que le CVM (chlorure de vinyle monomère) est une substance cancérigène présente dans les plastiques notamment dans les canalisations d'eau potable en PVC. Des analyses ont été réalisées chez les usagers alimentés par des canalisations en PVC et se sont toutes avérées négatives. Elle précise que la proportion de canalisations en PVC sur la commune de Venelles est très faible, la grande majorité étant en fonte.

Monsieur Dominique GIORDANO ajoute que le programme de renouvellement de canalisation tient compte de cet élément et que les canalisations en PVC ont été répertoriées pour être remplacées par de la fonte dans le cadre de ce programme.

La délibération n°14 est votée à l'unanimité.

II : QUESTIONS DIVERSES

Achat des locaux de l'Office du Tourisme

Monsieur Arnaud MERCIER indique que la signature pour l'achat des locaux de l'office du Tourisme est prévue le 29 juin 2018, cela créera une proximité avec la Mairie.

Tarification 2019

Monsieur Arnaud MERCIER indique que concernant la tarification 2019, il souhaite un prix de convergence vers le tarif actuel de la ville d'Aix-en-Provence (2,88 €/m³).

Monsieur Jules SUSINI prend note de la demande de Monsieur Arnaud MERCIER. Il précise qu'il est difficile aujourd'hui de déterminer avec exactitude le prix qui sera appliqué en 2019 dans les communes rattachées à la Régie des Eaux du Pays d'Aix mais il est certain qu'il sera nettement inférieur à celui pratiqué actuellement dans certaines communes du département, notamment à Venelles.

Monsieur Arnaud MERCIER souhaite que lors de la création de la Régie des Eaux du Pays d'Aix les affectations des excédents de chaque commune doivent être impérativement fléchées, afin de refléter la gestion réalisée depuis plusieurs années et de prendre en compte ce que chaque commune aura apporté en terme d'excédents. Il souhaite que les investissements réalisés sur les différentes communes tiennent compte également de ces éléments dans l'élaboration du budget de la nouvelle régie.

Monsieur Jules SUSINI prend note de la demande de Monsieur Arnaud MERCIER et confirme que la gestion de plusieurs communes par la Régie des Eaux du Pays permettra un prix au m³ inférieur à la majorité des communes du département, le but est d'amener son prix en dessous des 3 € le m³.

Monsieur François LAURENT indique que pour la ville d'Aix-en-Provence, il n'y a pas eu d'augmentation du prix de l'eau depuis 3 ans et pas d'augmentation du prix de l'assainissement depuis 5 ans.

Monsieur Roger MEÏ explique que la Ville de Gardanne bénéficie d'une réserve d'environ 35 000 m³ d'eau sur la commune de Gardanne (nappe souterraine de l'ancien bassin minier qui s'écoule vers la mer), actuellement non exploités mais faisant l'objet d'études de faisabilité pour leur utilisation comme ressource d'eau potable.

Monsieur Jules SUSINI rajoute que l'exploitation de tous ces m³ pour la ville de Gardanne constituerait une ressource essentielle pour la commune de Gardanne et les communes alentours, qui permettrait notamment de s'affranchir en partie du monopole de la SCP concernant la fourniture d'eau brute. Il prend note du projet de Monsieur Roger MEÏ qui sera intégré dans ceux qui seront étudiés au sein de la Régie des Eaux du Pays d'Aix.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du poste de refoulement

Monsieur Dominique GIORDANO présente le rapport d'analyses des offres concernant le marché de maîtrise d'œuvre remis aux administrateurs. La date de remise des offres était fixée au 8 juin 2018. Trois bureaux d'études ont déposé leur candidature : la Société des Eaux de Marseille, OTEIS et le groupement PRIMA GROUPE – Cabinet TRAMOY. Un pli est arrivé après la date limite de dépôt et n'a donc pas été ouvert. Après analyse des offres selon les critères définis au règlement de consultation, c'est le groupement PRIMA GROUPE – Cabinet TRAMOY qui a été retenu.

Le conseil d'administration prend acte.

Attribution du marché pour les schémas directeurs AEP et assainissement

Madame Élodie BERNIÉ présente le rapport d'analyses des offres concernant le marché d'actualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune de Venelles, remis aux administrateurs. La date de remise des offres était fixée au 4 juin 2018. Quatre bureaux d'études ont déposé leur candidature : Agartha Environnement, G2C Environnement, OTÉIS et SAFEGE. Après analyse des offres selon les critères définis au règlement de consultation, c'est le bureau d'études SAFEGE qui a été retenu.

Madame Élodie BERNIÉ présente le rapport d'analyses des offres concernant le marché d'actualisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Venelles, remis aux administrateurs. La date de remise des offres était fixée au 4 juin 2018. Trois bureaux d'études ont déposé leur candidature : Agartha Environnement, G2C Environnement et OTÉIS. Après analyse des offres selon les critères définis au règlement de consultation, c'est le bureau d'études OTEIS qui a été retenu.

Monsieur Dominique GIORDANO précise que conformément au souhait du conseil d'administration, une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau a été déposée pour ces études, qui peuvent bénéficier d'une subvention d'un montant de 50% des sommes engagées.

Le conseil d'administration prend acte.

La séance est levée à 11h07.